



ASSEMBLEA PARLAMENTARE DELL'UNIONE PER IL MEDITERRANEO



*PRESIDENZA
ITALIANA*



Rome, le 21 janvier 2011

Déclaration du Bureau

Lors de sa réunion, qui s'est tenue sous la présidence italienne le 21 janvier 2011,

le Bureau de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée

- exprime sa profonde douleur pour les victimes et manifeste sa pleine solidarité à l'égard du peuple tunisien et de ses aspirations démocratiques qui doivent être poursuivies de manière pacifique et dans le but du plein respect des principes de l'état de droit ; il invite toutes les parties concernées à faire preuve de modération et à garder le plus grand calme afin d'éviter d'autres actes de violence et de privilégier la dimension du dialogue ;
- rappelle que Mme Afifa Salah, Présidente de la Commission des Droits de la Femme dans les pays Euro-Méditerranéens, et M. Menaouar Khemila, Co-président du groupe de travail sur la transformation de la FEMIP en Banque euro-méditerranéenne de développement, n'ont pas pu participer à la réunion de ce jour à cause des derniers événements en Tunisie ;
- formule le vœu que l'on puisse engager rapidement un dialogue entre toutes les forces politiques et sociales du pays dans le but de rétablir les libertés fondamentales, de garantir le droit à une information libre et d'organiser de nouvelles élections libres dans les délais nécessaires pour une préparation adéquate ;
- exprime son appréciation pour la disponibilité de l'Union européenne à fournir un soutien à la Tunisie au cours de la transition sous la forme, entre autres, d'une assistance électorale et d'une observation des élections au cas où les autorités tunisiennes en feraient la demande ;
- considère que l'Union pour la Méditerranée est une enceinte appropriée pour discuter de l'évolution des événements en Tunisie et de leur répercussion sur l'ensemble de la région ; ces événements ont mis en exergue, entre autres, l'exigence d'intensifier les efforts pour une plus grande intégration économique de la région afin d'accroître le bien-être de la population ;



ASSEMBLEA PARLAMENTARE DELL'UNIONE PER IL MEDITERRANEO



PRESIDENZA ITALIANA



- réitère que la liberté de culte et la protection des droits des communautés religieuses, en tant qu'expression de droits humains fondamentaux, doivent être respectées et sauvegardées par les gouvernements et par les sociétés ;
- exprime sa solidarité aux États et aux populations civiles qui ont été récemment frappés par de graves attentats terroristes qui doivent être condamnés avec fermeté car visant à supprimer la liberté de culte ; invite les gouvernements concernés à tout mettre en œuvre pour que soient assurées la pleine liberté religieuse et la sécurité physique de tout croyant, qu'il soit chrétien, musulman, juif ou d'une autre obédience ;
- réitère l'engagement de l'Ap-UpM d'inscrire la question de la liberté de culte et du dialogue interreligieux parmi ses priorités et exprime le vœu que l'UpM et l'Union européenne se penchent avec autant d'attention sur ce thème – par l'approbation et le financement, entre autres, de projets ad hoc – dans le cadre de la politique de voisinage ;
- charge les commissions compétentes de l'Ap-UpM d'approfondir la question du dialogue interreligieux, de la liberté de culte pour les communautés religieuses et de la protection des droits de l'homme en vue de l'Assemblée plénière du 4 mars prochain.

M. Renato SCHIFANI
Président du Sénat italien,
Co-président de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée

M. Gianfranco FINI
Président de la Chambre des députés italienne,
Co-président de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée

M. Abdelwahed RADI
Président de la Chambre des représentants du Maroc
Vice-président de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée

M. Gianni PITTELLA
Vice-président du Parlement européen
Vice-président de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée

M. Abdel-Hadi MAJALI
Vice-président de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée